

**AVENANT AU CONTRAT**  
**De .....**

**ENTRE**

Le Maire/Président, d'une part,

**ET**

....., d'autre part.

- Vu l'article 57 de la loi n° 2007-148 du 02/02/2007 de modernisation de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 87-1108 du 30/12/1987 modifié par le décret n° 2006-1688 du 22/12/2006 fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

**OU**

Vu le décret n° 2006- 1463 du 28/11/2006 modifiant les statuts particuliers et l'échelonnement indiciaire de certains cadres d'emplois de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale,

- Considérant que ..... est rémunéré sur la base du ....ème échelon de l'échelle ..... de rémunération ou du grade de .....
- Considérant qu'il convient de mettre en œuvre les mesures de revalorisation des grilles de rémunération avec un effet rétroactif au 01/11/2006.

Il est ajouté à l'article ..... du contrat du ..... un alinéa ainsi rédigé :

*« au titre des mois de novembre et décembre 2006, ..... percevra 2 fois .... points de rémunération supplémentaires soit ..... points au total.*

*Le paiement de ces ..... points sera régularisé avec la paie de ..... 2007 ».*

Le reste est sans changement.

Le Co-Contractant,

A ....., le .....  
Le Maire/Président,